

► Instructions générales relatives aux documents d'identité électroniques pour enfants de moins de douze ans – « Kids-ID »

Version coordonnée du 20 avril 2021

Annexes

- Annexe 1 : *Formulaire de demande du document d'identité électronique*
- Annexe 2 : Modèle de document de base
- Annexe 3 : PIN/PUK Mailing (applet 1.7)
- Annexe 3bis : PIN/PUK Mailing (applet 1.8)
- Annexe 4 : Explications de base sur le fonctionnement du n° unique
- Annexe 5 : Information à destination de la (les) personne(s) ayant l'autorité parentale sur l'enfant titulaire d'un document d'identité électronique pour enfant belge de moins de 12 ans
- Annexe 6 : Attestation de remplacement ou de déclaration de perte, de vol ou de destruction du document d'identité électronique pour enfant Belge (KIDS-ID)
- Annexe 7 : Coordonnées de vos personnes de contact
- Annexe 8 : Modèle – Notification d'une demande d'un document d'identité électronique d'un mineur non émancipé
- Annexe 10 : Déclaration de non-réception ou de perte des codes d'activation du document d'identité électronique pour enfant belge de moins de 12 ans (Kids-ID)
- Annexe 11 : Modèle de procuration pour activer et retirer la Kids-ID

FORMULAIRE DE DEMANDE DU DOCUMENT D'IDENTITE ELECTRONIQUE

Administration communale de

Le (la) soussigné(e)

résidant à titre principal :

- sollicite la délivrance d'un document d'identité électronique pour enfant de moins de douze ans établi au nom de

résidant à titre principal à

sur lequel /laquelle, il /elle exerce l'autorité parentale en tant que (1)

à qui l'enfant a été confié en tant que (2)

- demande l'activation du certificat d'identité électronique (uniquement possible pour les enfants à partir de 6 ans) :

- marque son accord quant à l'émission du document de base n° .

Fait à , le

signature(s)

(1) voir Livre Premier - Titres IX (De l'autorité parentale) et X du Code civil
(2) enfant placé dans une famille d'accueil ou une institution d'accueil par un tribunal de la jeunesse ou une instance compétente



BELGIQUE
CARTE D'IDENTITÉ

Commune d'émission :

Numéro d'identification du Registre national :

Nom :

Prénoms :

Sexe :

Nationalité :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

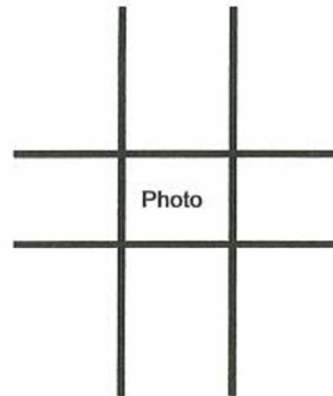
N° carte d'identité :

Date de début de validité :

Date de fin de validité :

Parents :

Autorité :



PIN PUK MAILING (applet 1.7)



Expéditeur:
BP 100 1600 Sint-Pieters-Leeuw



28475-no_3208-as1012041-7120

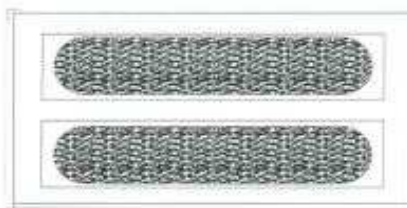


PB-PP1B-4562
BELGIË/NL-BELGIË



Aux parents de
Specimen
Villalaan 13
B-1601 Ruisbroek (KID BEL FR PP V17)

**LE DOCUMENT D'IDENTITE (KIDS-ID) DE
VOTRE ENFANT EST DISPONIBLE**



Veillez vous rendre à votre administration communale pour y retirer la Kids-ID. Munissez-vous du présent courrier et de l'éventuelle Kids-ID en cours ou de l'attestation de remplacement.

Attention : il est possible que votre commune travaille sur rendez-vous.

Le présent courrier contient un code PUK et un code PIN personnels et secrets pour activer la Kids-ID. Par la suite, votre enfant pourra s'identifier électroniquement avec le code PIN.

En cas de perte ou de vol de la Kids-ID : contactez DOC STOP au numéro gratuit 00800 2123 2123 et faites bloquer la Kids-ID. Si ce numéro n'est pas joignable, appelez alors le numéro payant +32 2 518 21 23. Adressez-vous ensuite à votre administration communale.

En utilisant des certificats électroniques, vous acceptez les Conditions générales sur le lien suivant : <https://repository.eid.belgium.be>.

Pour de plus amples informations : www.eid.belgium.be ou www.ibz.rm.fgov.be.

Code « Contact avec les parents » : 12345

Avec le code « Contact avec les parents », vous pouvez créer une liste de numéros de téléphone. Les appels qui arrivent au numéro +32 (0) 78 150 350 peuvent ainsi être transférés vers les numéros de téléphone figurant dans cette liste. Pour initialiser ce service ou pour obtenir des renseignements en la matière : www.alloparents.be ou tél. : +32 (0) 78 150 350.



77-23 17/12/2018

CONSERVEZ TOUS LES CODES

PUK:

111111

PIN:

1234

PUK MAILING (applet 1.7)



Expéditeur:
BP 100 1600 Sint-Pieters-Leeuw



20475-rt_3201_ks10/12041-8100



PB-PP | B-4562
BELGIË - BELGIQUE



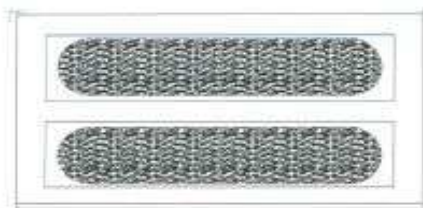
Aux parents de

Specimen

Villalaan 13

B-1601 Ruisbroek (KID BEL FR PUK V17)

**LE DOCUMENT D'IDENTITE (KIDS-ID) DE
VOTRE ENFANT EST DISPONIBLE**



Veuillez vous rendre à votre administration communale pour y retirer la Kids-ID. Munissez-vous du présent courrier et de l'éventuelle Kids-ID en cours ou de l'attestation de remplacement.

Attention : il est possible que votre commune travaille sur rendez-vous.

Le présent courrier contient un code PUK qui est personnel et secret. La Kids-ID est activée grâce à ce code.

En cas de perte ou de vol de la Kids-ID : contactez DOC STOP au numéro gratuit 00800 2123 2123 et faites bloquer la Kids-ID. Si ce numéro n'est pas joignable, appelez alors le numéro payant +32 2 518 21 23. Adressez-vous ensuite à votre administration communale.

En utilisant des certificats électroniques, vous acceptez les Conditions générales sur le lien suivant : <https://repository.eid.belgium.be>.

Pour de plus amples informations : www.eid.belgium.be ou www.ibz.rm.fgov.be.

Code « Contact avec les parents » : 12345

Avec le code « Contact avec les parents », vous pouvez créer une liste de numéros de téléphone. Les appels qui arrivent au numéro +32 (0) 78 150 350 peuvent ainsi être transférés vers les numéros de téléphone figurant dans cette liste. Pour initialiser ce service ou pour obtenir des renseignements en la matière : www.alloparents.be ou tél. : +32 (0) 78 150 350.



77-23 17/12/2018

CONSERVEZ TOUS LES CODES

PUK:

11111
XXXX

PIN PUK MAILING (applet 1.8)



Expéditeur:
BP 100 1600 Sint-Pieters-Leeuw



28479-ml_3208_051012041-0700



PB-PP IB-4562
BELGIË(N) - BELGIQUE



Aux parents de
Specimen
Villalaan 13
B-1601 Ruisbroek (KID BEL FR PP V2 V18)

LE DOCUMENT D'IDENTITE (KIDS-ID) DE VOTRE ENFANT EST DISPONIBLE



Veillez vous rendre à votre administration communale pour y retirer la Kids-ID. Munissez-vous du présent courrier et de l'éventuelle Kids-ID en cours ou de l'attestation de remplacement.

Attention : il est possible que votre commune travaille sur rendez-vous.

Le présent courrier contient un code PUK et un code PIN personnels et secrets pour activer la Kids-ID. Par la suite, votre enfant pourra s'identifier électroniquement avec le code PIN.

En cas de perte ou de vol de la Kids-ID : contactez DOC STOP au numéro gratuit 00800 2123 2123 et faites bloquer la Kids-ID. Si ce numéro n'est pas joignable, appelez alors le numéro payant +32 2 518 21 23. Adressez-vous ensuite à votre administration communale.

En utilisant des certificats électroniques, vous acceptez les Conditions générales sur le lien suivant : <https://repository.eidpki.belgium.be>.

Pour de plus amples informations : www.eid.belgium.be ou www.ibz.rm.fgov.be.

Code « Contact avec les parents » : 12345

Avec le code « Contact avec les parents », vous pouvez créer une liste de numéros de téléphone. Les appels qui arrivent au numéro +32 (0) 78 150 350 peuvent ainsi être transférés vers les numéros de téléphone figurant dans cette liste. Pour initialiser ce service ou pour obtenir des renseignements en la matière : www.alioparents.be ou tél. : +32 (0) 78 150 350.



77-23 17/12/2018

CONSERVEZ TOUS LES CODES

PUK:

111111

PIN:

1234

PUK MAILING (applet 1.8)



Expéditeur:
BP 100 1600 Sint-Pieters-Leeuw



25475-ml_2008_0010/12041-38130



PB-PP | B-4562
BELGIË/NL-BELGIQUE



Aux parents de
Specimen
Villalaan 13
B-1601 Ruisbroek (KID BEL FR PUK V2 V18)

LE DOCUMENT D'IDENTITE (KIDS-ID) DE VOTRE ENFANT EST DISPONIBLE



Veillez vous rendre à votre administration communale pour y retirer la Kids-ID. Munissez-vous du présent courrier et de l'éventuelle Kids-ID en cours ou de l'attestation de remplacement.

Attention : il est possible que votre commune travaille sur rendez-vous.

Le présent courrier contient un code PUK qui est personnel et secret. La Kids-ID est activée grâce à ce code.

En cas de perte ou de vol de la Kids-ID : contactez DOC STOP au numéro gratuit 00800 2123 2123 et faites bloquer la Kids-ID. Si ce numéro n'est pas joignable, appelez alors le numéro payant +32 2 518 21 23. Adressez-vous ensuite à votre administration communale.

En utilisant des certificats électroniques, vous acceptez les Conditions générales sur le lien suivant : <https://repository.eidpki.belgium.be>.

Pour de plus amples informations : www.eid.belgium.be ou www.ibz.rm.fgov.be.

Code « Contact avec les parents » : 12345

Avec le code « Contact avec les parents », vous pouvez créer une liste de numéros de téléphone. Les appels qui arrivent au numéro +32 (0) 78 150 350 peuvent ainsi être transférés vers les numéros de téléphone figurant dans cette liste. Pour initialiser ce service ou pour obtenir des renseignements en la matière : www.alloparents.be ou tél. : +32 (0) 78 150 350.



77-23 17/12/2018

CONSERVEZ TOUS LES CODES

PUK:

111111

XXXX

Explications de base sur le fonctionnement du n° unique

Sur chaque document d'identité d'enfant (KIDS ID) est mentionné un n° de téléphone utile « en cas de besoin ». Ce n° de téléphone est identique pour tous les enfants.

Les parents peuvent associer à ce numéro une liste de n° de téléphone de personnes de contact (par exemple : papa, maman, maison, papy, mamy, voisins,...) qui seront contactées les unes après les autres, en cascade, dans l'ordre prédéterminé par les parents.

- La liste peut comporter jusqu'à 7 n° de téléphone (+ celui de Child Focus).
- La cascade téléphonique est modifiable par les parents.

CONCRETEMENT

A) Pour lier une liste téléphonique au n° unique mentionné sur le document d'identité

L'activation et la gestion de cette liste téléphonique ne s'effectue pas à la commune mais via Internet, sur le site www.alloparents.be ou par téléphone au + 32(0)78 150 350.

Lors de toute demande de document d'identité pour un enfant belge de moins de 12 ans, un code « CONTACT PARENTS » (5 chiffres) est mentionné sur le courrier envoyé aux parents (PIN/PUK mailing).

Ce code, associé au n° de Registre national de l'enfant (11 chiffres), permet aux parents sur le site www.alloparents.be ou par téléphone au +32 (0)78 150 350 de rendre une liste de numéros d'appel opérationnelle utiles pour leur enfant en cas d'urgence.

B) Pour atteindre un parent en cas de nécessité

1. Formez uniquement le n° + 32 (0)78 150 350.
2. L'appelant est alors invité à choisir la langue de dialogue dans laquelle les instructions à suivre seront données étape par étape.

3. **Pour toute question relative au fonctionnement du numéro unique :**
SERVICE DESK BOSA

Contact via <http://eid.belgium.be/fr/contact>

**INFORMATION A DESTINATION DE LA (LES) PERSONNE(S) AYANT L'AUTORITE
PARENTALE SUR L'ENFANT TITULAIRE D'UN DOCUMENT D'IDENTITE
ELECTRONIQUE POUR UN ENFANT BELGE (Kids-ID)**

Une Kids-ID est un document d'identité qui appartient à l'enfant. L'enfant est le titulaire du document. Comme d'autres documents officiels, la Kids-ID doit se déplacer d'un parent à l'autre avec l'enfant. Le parent qui a fait la demande de Kids-ID n'a pas le droit de la retenir.

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU VOL DU DOCUMENT D'IDENTITE ELECTRONIQUE ?

1. Signaler immédiatement au numéro d'appel DOCSTOP 00 800 2123 2123 (accessible gratuitement en Belgique), 24h/24, 7j/7, la perte, le vol ou la destruction de la Kids-ID de votre enfant. Si ce numéro semble inaccessible, vous pouvez appeler le +32 2 518 2123 (payant).

Le signalement à DOC STOP de la perte, du vol ou de la destruction d'une Kids-ID entraîne la révocation immédiate et définitive des fonctions électroniques (certificats) afin d'éviter tout abus avec le document perdu, volé ou détruit. L'annulation de la Kids-ID est immédiatement demandée par DOC STOP à la commune. Le document est alors sans valeur, même s'il devait être retrouvé par la suite.

2. Rendez-vous ensuite à la commune où est inscrit l'enfant, pendant les heures d'ouverture pour *compléter* et recevoir une annexe 6 « Attestation de remplacement ou de déclaration de perte, de vol ou de destruction du document d'identité électronique pour enfant Belge (KIDS-ID) ». En cas de vol, vous pouvez également déposer plainte à la police.
3. Si vous souhaitez un nouveau document d'identité électronique valable pour l'enfant concerné, une nouvelle demande de document peut être effectuée au moment de la remise de l'annexe 6 par la commune où il est inscrit.

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU VOL DU DOCUMENT D'IDENTITE ELECTRONIQUE A L'ETRANGER ?

1. Signaler immédiatement au numéro d'appel DOCSTOP 00 800 2123 2123 (accessible gratuitement de partout dans le monde), 24h/24 7j/7, le vol, la perte ou la destruction de la Kids-ID de votre enfant. Si ce numéro semble inaccessible, il y a lieu d'appeler le numéro d'appel suivant : +32 2 518 2123 (numéro payant mais accessible de partout).
2. Déclarer le vol, la perte ou la destruction de la Kids-ID à la police locale.
3. Rendez-vous, muni de l'attestation de la police locale, au poste diplomatique afin d'y demander un passeport provisoire. À cette fin, vous signez un formulaire par lequel vous autorisez l'annulation « immédiate » de la Kids-ID.

VEUILLEZ CONSERVER SOIGNEUSEMENT CE DOCUMENT. MERCI

ROYAUME DE BELGIQUE

Attestation de remplacement ou de déclaration de perte, de vol ou de destruction du document d'identité électronique pour enfant Belge (KIDS-ID).

(délivrée conformément à l'article 16sexies, §1^{er} de l'arrêté royal du 10 décembre 1996 relatif aux différents documents d'identité pour les enfants de moins de douze ans).

- Le (la) soussigné(e) se nommant :

NOM:

PRENOMS:

NUMERO DE REGISTRE NATIONAL :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

COMMUNE:..... CODE POSTAL :

NATIONALITE:

Photo de l'enfant
(5)Sceau sec
de
l'autorité

- Déclare la perte/le vol/ la destruction/ la carte (puce) non fonctionnelle du document d'identité électronique pour enfant

n°

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM:

PRENOMS:

NUMERO DE REGISTRE NATIONAL :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

COMMUNE:..... CODE POSTAL :

NATIONALITE:

sur lequel, laquelle, il(s), elle exerce(nt) l'autorité parentale en tant que ⁽¹⁾
à qui l'enfant a été confié en tant que ⁽²⁾

- Raison ⁽³⁾:

 Perte Vol Destruction complète ou puce non fonctionnelle

- prie en conséquence: l'administration communale / la police locale de ⁽⁴⁾.....de
lui remettre un exemplaire du présent document.
- En cas de perte ou de vol d'un document d'identité électronique pour enfant Belge (KIDS-ID), les fonctions électroniques sont immédiatement et définitivement révoquées.
- La commune annule la carte perdue, volée ou détruite ; celle-ci est désormais sans valeur, même si elle devait être retrouvée par la suite. Elle est également signalée dans les banques de données nationales et internationales conformément aux dispositions légales en vigueur.

À, le 20..

(Signature du (de la) déclarant(e))

Signature de l'autorité

Le présent document, **VALANT CERTIFICAT TEMPORAIRE UNIQUEMENT EN BELGIQUE**, expire le
..... ⁽⁶⁾ (VOIR AVIS IMPORTANT AU VERSO)

(1) Voir Livre Premier - Titres IX (De l'autorité parentale) et X du Code civil
(2) Enfant placé dans une famille d'accueil ou une institution d'accueil par un tribunal de la jeunesse ou une instance compétente
(3) Cocher la mention adéquate.
(4) Cocher et biffer la mention inutile.
(5) L'apposition d'une photo de l'enfant (en principe, celle reprise au Registre national, si encore ressemblante) est obligatoire et doit permettre à l'intéressé(e) de faciliter son identification pendant le délai de renouvellement de la carte. Le sceau de l'autorité doit être partiellement apposé sur cette photo.
(6) Validité d'un mois, prorogeable au besoin d'un ou deux mois au maximum.

AVIS POUR LE CITOYEN

- a) En cas de perte, de vol ou de destruction du document d'identité électronique pour enfant Belge (KIDS-ID), vous êtes tenu(e) d'en faire la déclaration dans les délais les plus brefs à l'administration communale de votre résidence principale ou au bureau de police le plus proche.

Si la police ou l'administration communale sont inaccessibles, vous pouvez en faire la déclaration à DOCSTOP via le 00800 2123 2123. La déclaration entraîne la révocation immédiate des fonctions électroniques, et ce afin d'éviter les abus. La commune procédera ensuite à l'annulation (effective et irréversible) de la carte, ce qui lui ôtera toute valeur.

En cas de perte ou de vol de la Kids-ID, le citoyen a tout intérêt de la signaler immédiatement à DOCSTOP en appelant le numéro gratuit 00800 21.23.21.23 (ou si ce numéro ne devait pas être accessible en formant le +322 518.21.23).

- b) La présente attestation n'a qu'une durée de validité limitée (voir recto). Elle devra être restituée à l'administration communale si une nouvelle Kids-ID ou carte d'identité électronique eID (si l'enfant est âgé de 12 ans ou plus) est délivrée à son titulaire.
- c) Si la carte non fonctionnelle est à l'examen, le citoyen sera invité par la commune à venir prendre les dispositions nécessaires une fois l'analyse de la carte terminée.
- d) En cas de perte, de vol ou de destruction de la Kids-ID et parfois à la suite de l'examen de la carte, le (la) déclarant(e) doit se présenter muni d'une photographie à sa commune de résidence pour établir, avec le fonctionnaire communal, le document de base nécessaire à la fabrication d'une nouvelle Kids-ID pour l'enfant ou d'une carte eID si l'enfant a plus de 12 ans.
- e) Dès la déclaration de perte, de vol ou de destruction, la Kids-ID est annulée et dès lors dépourvue de validité. Au cas où il (elle) viendrait à retrouver la Kids-ID, le (la) déclarant(e) est tenu(e) de la restituer à l'administration communale, qui procédera à sa destruction. La commune en avertira également la police.
- f) La présente attestation a valeur de titre d'identité provisoire, et ce uniquement en Belgique.

ATTENTION : ce document ne peut pas être utilisé comme document de voyage ou d'identité à l'étranger. Dans ce cas, l'enfant doit être en possession d'un passeport ou d'une Kids-ID.

COORDONNEES DE VOS PERSONNES DE CONTACT.

Délégation régionale de BRUXELLES – Monsieur *M. LOOR*

Registre national - Rijksregister
Parc Atrium Rue des Colonies 11 – Park Atrium Koloniënstraat 11
1000 BRUXELLES - BRUSSEL
Tél. : 02 518 20 45
Fax : 02 518 25 45
rn.Bruxelles-Capitale@rrn.fgov.be

Délégation régionale de BRABANT-WALLON : Madame *C. ENGELMANN*

Registre national
Parc Atrium Rue des Colonies 11
1000 BRUXELLES - BRUSSEL
Tél. : 02 518 20 43
Fax : 02 518 25 43
rn.Brabant-Wallon@rrn.fgov.be

Délégation régionale de HAINAUT – Madame *I. DESSART*

Rue Verte 13
7000 MONS
Tél. : 065 40 05 70 Fax : 065 40 05 89
rn.hainaut@rrn.fgov.be

Cellule eID : Monsieur B. DEMEYER
Tél. : 065 40 05 77 - GSM : 0476 84 01 66
bernard.demeyer@rrn.fgov.be
Fax : 065 40 05 89

Madame F. BARBIEUX
Tél. : 065 40 05 71 – GSM : 0473 94 92 59
Fax : 065 40 05 89
fanny.barbieux@rrn.fgov.be

Délégation régionale de LIEGE – Monsieur *J.-M. LIVIS*

Rue Plumier 12
4000 LIEGE
Tél. : 04 229 24 10 Fax : 04 229 24 29
rn.liege@rrn.fgov.be

Madame D. DANS
Tél. : 04 229 24 10 - GSM : 0476 84 01 74
Fax : 04 229 24 29
dominique.dans@rrn.fgov.be

Cellule eID:

Madame C. DESSART
Tél. : 04 229 24 16 – GSM : 0473 94 92 66
christine.dessart@rrn.fgov.be



Délégation régionale de LUXEMBOURG – Monsieur J.- L. PICARD

Palais provincial
Place Saint-Aubain 2
5000 NAMUR
Tél. : 081 22 89 89 Fax : 081 22 77 36
rn.luxembourg@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation régionale de NAMUR – Madame F. VAUSE

Palais provincial
Place Saint-Aubain 2
5000 NAMUR
Tél. : 081 22 89 89 Fax : 081 22 77 36
rn.namur@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation régionale d'ANVERS – Monsieur Jan ROTTIERS

Italiëlei 4 bus 17
2000 ANTWERPEN
Tel. : 03 204 03 10 Fax : 02 518 29 10
rr.antwerpen@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation régionale de LIMBOURG – Madame M. PEETERS

R.A.C. Verwilghen Blok A 6^e verdiep
Voorstraat 43
3500 HASSELT
Tél. : 011 29 44 20 Fax : 011 29 44 39
rr.limburg@rrn.fgov.be

Monsieur P. VRANKEN
Tél. : 011 29 44 25 - GSM : 0476 84 01 69
Fax : 011 29 44 39
peter.vranken@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation du BRABANT FLAMAND – Madame B. VERMEYEN

Park Atrium Rue des Colonies 11 – Park Atrium Koloniënstraat 11
1000 BRUXELLES - BRUSSEL
Tél : 02 518 24 20
Fax : 02 518 29 20
rr.vlaams-brabant@rrn.fgov.be

Cellule eID : Monsieur J. NULLENS
Tél. : 02 518 24 24 - GSM : 0476 84 01 73
Fax : 02 518 29 24
jack.nullens@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation régionale de FLANDRE ORIENTALE – Madame K. DE SMEDT

Kouterpoort
Savaanstraat 11/001
9000 GENT
Tél. : 09 265 91 20 Fax : 09 265 91 39
rr.oost-vlaanderen@rrn.fgov.be



Cellule eID :

Madame S. CREMERS
Tél. : 09 265 91 29 - GSM: 0476 84 01 78
Fax : 09 265 91 39
susie.cremers@rrn.fgov.be

Monsieur L. MERTENS
Tél. : 09 265 91 27 - GSM : 0476 84 01 87
Fax : 09 265 91 39
luc.mertens@rrn.fgov.be

* * * * *

Délégation régionale de FLANDRE OCCIDENTALE- Madame V. VAN ACKER

*Kouterpoort
Savaanstraat 11/001*
9000 GENT Tél. : 09 265 91 20 Fax : 09 265 91 39
rr.west-vlaanderen@rrn.fgov.be

Cellule eID : Monsieur A. HAEGEMAN
Tél. : 02 518 24 37 - GSM : 0476 84 01 45
Fax : 02 518 29 37
alexander.haegeman@rrn.fgov.be

* * * * *

Pour toute question opérationnelle relative à la carte d'identité électronique, vous pouvez également contacter le HELP DESK DGIP disponible 24h sur 24 au n° 02 518 21 16

Fax : 02 518 26 16

helpdesk.belpic@rrn.fgov.be

Le cas échéant, le help desk contactera les sociétés ZETES CARDS et SopraSteria. Ces dernières ne sont pas compétentes pour répondre aux questions des communes et des citoyens

Pour toute perte, vol ou destruction de la kids-ID, le citoyen peut contacter immédiatement le HELPDESK DOCSTOP 00 800 2123 2123 (accessible gratuitement en Belgique), 24h/24, 7j/7, la perte, le vol ou la destruction de la Kids-ID de son enfant.

Si ce citoyen est à l'étranger, il compose le même numéro mais en remplaçant le préfixe 00 par le préfixe international en usage dans le pays à partir duquel il téléphone. Si le numéro est inaccessible, il y a lieu de former le numéro d'appel suivant : +322 518 2123 (appel payant mais numéro disponible partout).

* * * * *



Pour toute question relative aux présentes instructions, à la législation et à la réglementation administrative sur la Kids-ID, vous pouvez contacter le Service Population et Cartes d'identité :

Registre national - Rijksregister

Parc Atrium Rue des Colonies, 11 – Park Atrium Koloniënstraat, 11

1000 BRUXELLES - BRUSSEL

Call center RN Tél. : 02 / 518.21.31

Fax : 02 518 26 31 e-mail : callcenter.rrn@rrn.fgov.be

*Christophe VERSCHOORE (FR) - Chef de service
02 518 20 46 christophe.verschoore@rrn.fgov.be*

*Céline ENGELMANN (FR) – Attaché
02 518 20 43 celine.engelmann@rrn.fgov.be*

*Tom BOLS (NL) – Conseiller
02 518 24 11 tom.bols@rrn.fgov.be*

*Christiane VERBEIREN (NL) - Attaché
02 518 21 27 christiane.verbeiren@rrn.fgov.be*

*Joris PASGANG (NL) – Attaché
02 518 21 44 joris.pasgang@rrn.fgov.be*

Modèle – Notification de demande d'un document d'identité électronique d'un mineur non émancipé.

COMMUNE

Service Population

Madame / Monsieur
.....
.....

Notification de demande d'un document d'identité électronique d'un mineur non émancipé.

Madame,
Monsieur,

Ce jour,(nom et prénom), parent de votre enfant
.....(nom et prénom), né à.....le, a demandé un document d'identité pour votre enfant mineur. Ce document peut également servir de document de voyage vers certaines destinations.

Le document d'identité électronique est destiné aux enfants belges de moins de douze ans ; ce document d'identité est délivré à la demande de la ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant. Ce document est délivré par la commune dans le registre de la population où l'enfant est inscrit au moment de la demande (article 3 de l'arrêté royal du 18 octobre 2006 relatif au document d'identité électronique pour les enfants belges de moins de douze ans).

En principe, les parents exercent conjointement l'autorité parentale, même lorsque les parents ne vivent pas ensemble (article 373, alinéa 1^{er} et article 374, §1^{er}, premier alinéa du Code civil). Pour délivrer un document d'identité électronique, il suffit que l'un d'eux assiste le mineur lors de l'émission et la délivrance du document d'identité.

Une Kids-ID est un document d'identité qui appartient à l'enfant. L'enfant est le titulaire du document. Comme d'autres documents officiels, la Kids-ID doit se déplacer d'un parent à l'autre avec l'enfant. Le parent qui a fait la demande de Kids-ID n'a pas le droit de la retenir.

Sans préjudice de la possibilité de présenter une copie d'une décision judiciaire vous confiant l'autorité parentale exclusive sur votre enfant ou démontrant que l'autre parent a été déchu de son autorité parentale, vous pouvez vous opposer à la délivrance d'un document d'identité électronique en faisant part de votre désaccord par écrit (motivé par un document probant : décision de justice, procès-verbal de police, décision d'un service de protection de la jeunesse,...) transmis par la poste, par voie électronique ou déposé au service de population communal. Il y a lieu de souligner qu'une Kids-ID étant fabriquée dans un délai relativement bref, votre opposition doit parvenir à la commune dans les 7 jours de la réception de la présente notification.

Si vous ne présentez pas l'attestation demandée dans le délai susmentionné, un document d'identité électronique sera délivré à votre enfant.

Pour de plus amples renseignements en la matière, vous pouvez toujours nous contacter au numéro de téléphone suivant ou vous adresser au service population. Les heures d'ouverture du service population sont les suivantes:

.....

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

Nom et signature du représentant de l'autorité communale.

**DECLARATION DE NON-RECEPTION OU DE PERTE DES CODES
D'ACTIVATION D'UN DOCUMENT D'IDENTITE ELECTRONIQUE
POUR ENFANT BELGE (Kids-ID).**

(Formulaire à compléter lors de la visite de la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant (ou à la personne à qui l'enfant a été confié) au service population de la commune au moment de sa déclaration s'il se présente spontanément à la commune ou lors de la remise des codes en cas de déclaration effectuée par téléphone, e-mail ou via le site Internet www.ibz.rrn.fgov.be (*Applications pour le citoyen > Demande Code PIN*))

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de

Je soussigné(e),
(NOM et PRENOMS)

domicilié(e) à.....
(ADRESSE)

exerçant l'autorité parentale ou la tutelle (*ou parent d'accueil / institution d'accueil*) sur

.....

.....(nom et prénom de l'enfant).

➤ déclare sur l'honneur :

○ **à la commune**

- qu'à la date d'aujourd'hui :

- je n'ai toujours pas reçu (le document n'a pas encore été activé) (*)
- j'ai perdu (le document a été activé) (*)

les codes PIN et PUK liés au document d'identité électronique pour enfant *belge* (Kids-ID)

n°

et vous prie en conséquence d'introduire une nouvelle demande de codes auprès de la société ZETES-CARDS via le Helpdesk DGIP (e-mail: helpdesk.belpic@rrn.fgov.be).

➤ a déclaré sur l'honneur :

○ **par téléphone**

○ **par e-mail**

○ **via le site Internet www.ibz.rrn.fgov.be (*Applications pour le citoyen > Demande Code PIN*)**

- n'avoir pas reçu (le document n'a pas encore été activé) (*)
- avoir perdu (le document a été activé) (*)

les codes PIN et PUK liés au document d'identité électronique pour enfant *belge* (Kids-ID)

n°

que je réceptionne à la commune en ce jour en vue de les conserver soigneusement.

Fait à, le20.....
(date de la déclaration de non-réception ou de perte des codes)

Signature du (de la) déclarant(e)

Cachet de la commune

(*) Biffer la mention inutile.

**PROCURATION POUR
L'ACTIVATION ET LE RETRAIT DU DOCUMENT D'IDENTITE
ELECTRONIQUE POUR ENFANT BELGE (KIDS-ID) OU DE LA 1^{ère}
CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE (eID) D'UN ENFANT BELGE**

Je, le mandant, (nom et prénoms).....,

né(e) le

habitant àrue, n°.....,

autorise (nom et prénoms).....,

né(e) le

habitant àrue, n°.....,

à activer en mon nom la Kids-ID / la première eID de l'enfant sur qui j'ai autorité parentale ou qui m'a été confié,
avec les codes PIN et PUK envoyés et à la retirer auprès de l'administration communale de l'enfant.

A remettre au mandataire qui sera muni de sa propre carte d'identité et aussi de :

- **l'ancienne Kids-ID ou l'attestation de perte, de vol ou de destruction (annexe 6)**
- **la lettre contenant les codes PIN et PUK**

Fait à

Le mandant,
(signature)

Le mandataire,
(signature)